



SAINT-MANDÉ

CRESCO ET FLORESCO

**Le Maire**

*Vice-Président*

*du Conseil Départemental*

Saint-Mandé, le 5 mai 2025

N/Réf : 94/JW/TD

Cabinet du Maire

sp@mairie-saint-mande.fr

*Cher*

Monsieur le Préfet,

Un violent orage de grêle s'est abattu sur l'Île-de-France et notamment sur la ville de Saint-Mandé le samedi 3 mai 2025.

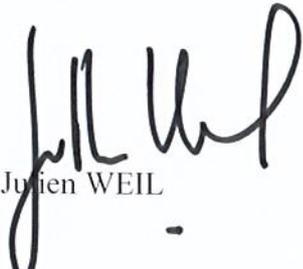
Cet épisode, bien que bref, a été d'une intensité exceptionnelle. Il a causé d'importants dégâts: les grêlons, atteignant plusieurs centimètres de diamètre, ont détruit du mobilier urbain, brisé des vitres, endommagé des véhicules et détérioré de nombreux biens privés.

En ce lundi 5 mai, la mairie a déjà été saisie par des habitants confrontés à des difficultés majeures à la suite de ces intempéries.

Ainsi, en application de la Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982, je vous transmets une **demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**, que vous trouverez jointe à ce courrier. Nous saisissons également Météo France afin d'avoir une information détaillée qui pourrait appuyer cette demande.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

*Merci pour votre aide.*

  
Julien WEIL

Monsieur Étienne STOSKOPF  
Préfet du Val-de-Marne  
21-29 avenue du Général de Gaulle  
94038 CRÉTEIL Cedex